

vigueur un système de contingentement des importations, la situation s'est modifiée, et nous avons rapidement pris des mesures pour réduire les effets négatifs que ces contingentements pouvaient avoir sur les prix canadiens.

[Traduction]

L'ÉNERGIE—LES MOTIFS DU REFUS DE SUBVENTIONS À L'ÉGARD DU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) à qui j'avais demandé pourquoi le gouvernement fédéral se refusait à subventionner le coût de l'électricité dans la région atlantique, surtout en Nouvelle-Écosse, m'a répondu que son ministère devait prendre en considération non seulement le prix actuel du pétrole importé mais aussi les nouveaux tarifs qui seront plus élevés. Il m'a dit que son ministère devait calculer son budget sur une période plus longue «que celle dont parle le député»

Dans ma première question j'avais souligné qu'on tolère l'augmentation chaque trimestre, chaque mois et même chaque jour des fonds destinés au subventionnement par le gouvernement fédéral des importations de pétrole. Notre prétendue politique de l'énergie prévoit un système de dédommagement des importations de pétrole, permettant au gouvernement fédéral de dédommager les compagnies pétrolières qui doivent payer plus cher le pétrole importé, lesquelles doivent s'engager en retour à vendre le pétrole au même prix que le pétrole canadien à la sortie du puits.

Les fonds à cet effet proviennent de la taxe sur les exportations de pétrole et de produits pétroliers et de l'application d'une taxe d'accise de dix cents le gallon d'essence adoptée l'année dernière. Dans ma question, je signalais que l'excédent du troisième trimestre de 1976 était légèrement inférieur à 100 millions de dollars.

Voici comment se présentent les trois trimestres de 1976. La taxe sur les exportations de pétrole a totalisé 812 millions de dollars au premier trimestre, 820 millions au deuxième et 542 millions au troisième. La taxe d'accise sur l'essence s'est élevée à 510 millions de dollars au premier trimestre; ce même montant s'est répété pour le deuxième et le troisième trimestre? Les subventions à l'importation de pétrole ont totalisé 1,268 millions de dollars au premier trimestre, 1,188 millions au deuxième et 958 millions au troisième. L'excédent au premier trimestre a été de 54 millions de dollars, de 142 millions au deuxième et de 94 millions au troisième. Nous sommes maintenant rendus au quatrième trimestre. Donc, l'excédent mentionné montre qu'il y a effectivement un montant qui peut être versé à la Nouvelle-Écosse pour aider les abonnés des services d'électricité à moyen et à faible revenus, de cette province.

Le ministre prétend qu'il pourrait y avoir une hausse décrétee par le cartel des pays exportateurs de pétrole l'année prochaine et qu'il faut penser à l'avenir. Nous sommes d'accord avec lui dans une certaine mesure et nous savons qu'il existe de fortes possibilités que les pays de l'OPEP décrètent une hausse d'au moins 5 à 10 p. 100 l'année prochaine. Mais je voulais qu'on me garantisse que tout excédent toujours dans ce fonds servirait à répondre aux besoins futurs de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard surtout, au moins pour les trois ou quatre prochaines années, tant que le programme d'énergie, y compris l'utilisation accrue du charbon du Cap

L'ajournement

Breton, leur structure tarifaire et leur programme de conservation ne seront pas bien lancés. Les chiffres excédentaires que je viens de mentionner indiquent qu'on dispose déjà des sommes nécessaires à l'octroi d'une subvention spéciale l'an prochain.

• (2220)

Le ministre, en réponse à mes questions, a répété que le gouvernement fédéral aura fourni près de 1 milliard de dollars aux provinces de l'Atlantique pour compenser les hausses du prix du pétrole. Le ministre a déjà mentionné ce chiffre à la Chambre et je l'ai défié, comme je le fais encore, de prouver ce chiffre parce qu'à ma connaissance, il se rapporte à l'ensemble de la région située à l'est de la vallée de l'Outaouais, qui constitue la ligne de démarcation pour la subvention compensatoire pour l'importation du pétrole, et comprend une bonne partie de la province de Québec. Si c'est faux, que le ministre nous le dise sans équivoque ce soir, mais à compter d'aujourd'hui, je soutiens que le ministre déçoit les Canadiens, délibérément ou autrement, lorsqu'il ne cesse de dire que ce milliard de dollars a été versé en guise de compensation aux provinces de l'Atlantique seulement, puisque la province de Québec est comprise, dans une certaine mesure, dans ce chiffre.

Le ministre a en outre ajouté, dans une des réponses qu'il m'a adressées, que la hausse automatique prévue dans les dispositions de péréquation conclues entre le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse, y compris celle de cette année, pourra servir à contrebalancer la hausse du prix du pétrole. Encore une fois, la hausse automatique dont il parle s'élève, je crois, aux environs de 10 millions de dollars. Mais le ministre, en interprétant ainsi la possibilité d'appliquer la hausse des subventions de péréquation à la Nouvelle-Écosse, donne une signification erronée aux subventions de péréquation.

Ces revenus de péréquation, qui sont perçus grâce aux impôts de tous les contribuables canadiens, y compris des sociétés, proviennent des revenus généraux du gouvernement du Canada. Ces revenus étaient destinés, ils le sont encore, à assurer des services essentiels tels l'enseignement, les services sociaux et les soins médicaux. On partait du principe que, sans ces subventions de péréquation, ces services seraient de qualité beaucoup inférieure dans les provinces à revenu moindre. Aussi, ils devaient garantir que dans le domaine de ces services il n'y aurait pas de citoyen de seconde zone au sein de la Confédération canadienne. De demander, à un moment où le gouvernement fédéral réduit ses accords du partage du coût des frais de la santé et des soins hospitaliers, alors que ces services comme ceux de l'enseignement sont nécessaires dans les régions moins bien nanties, que toute augmentation automatique des versements de péréquation aillent à réduire le coût de l'énergie, c'est, à mon avis, fausser le sens de la péréquation.

Le ministre devrait savoir que l'une des caractéristiques primordiales du concept des versements de péréquation dans notre structure fédérale canadienne, c'est que ces versements ne sont assujettis à aucune condition. Autrement dit, le gouvernement fédéral ne peut avoir, et n'a rien à dire quant à l'usage de ces fonds pour répondre à des urgences spéciales comme la hausse du coût de l'énergie.

Le ministre a invoqué à maintes et maintes reprises à la Chambre le fait que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse avait refusé de l'autoriser à rendre publique la proposition qu'il avait adressée à son ministère afin d'obtenir une subvention